

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an 2025, le 28 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 22 janvier 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER.

A donné procuration : Charlotte de VILLIERS à Patrice BERTRAND

Conseiller absent : Claude GELOT

Secrétaire de séance : Henri RETAILLEAU

-----  
**2025-09-09 - DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE**

Monsieur le Maire évoque le projet d'aménagement d'entrée de bourg et de traverse de l'agglomération (RD 79).

Ce projet vise à créer ou à retravailler des aménagements (création d'un plateau surélevé et réfection des rampants des plateaux existants) ayant pour effet d'amener l'automobiliste à modérer la vitesse de son véhicule et à renforcer la sécurité des usagers (création de passage piéton sécurisé, de cheminement, pose d'œil de chat...).

Il s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la création d'un nouveau lotissement en entrée de bourg (Les Jardins du Pâti 2).

Il rappelle qu'il appartient au Conseil Départemental d'arrêter la liste des projets bénéficiaires du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants. Il en fixe le montant, notamment au regard de l'enveloppe allouée par l'Etat pour l'année concernée, les règles d'éligibilité et les priorités fixées par l'assemblée départementale.

Les travaux sont estimés à 54 797.55 € HT (65 757.06 € TTC).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du Département de la Vendée en date du 7 février 2024 relatif au produit des amendes de police,

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 085-218502425-20250128-2025\_09\_09-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser :

- à solliciter une subvention auprès du Département de la Vendée au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée,
- à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire  
Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice  
Bertrand  
Date de signature : 29/01/2025  
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe

